



Règles « Ypsilon my stories »*

* « Ypsilon mes histoires »

Fiat Group Automobiles UK Ltd, dont le siège social est sis Fiat House, 240 Bath Road, Slough, SL1 4DX Numéro de société 201514 (ci-après dénommée le « **Promoteur** ») organise en coordination avec Fiat Group Automobiles S.p.A. C.so Agnelli 200 - 10135 Turin. Numéro de société IT00693740425 (ci-après dénommée le « **Sponsor** ») le jeu-concours Instant gagnant et le jeu-concours final dénommés « Ypsilon my stories » (les « **Jeu-Concours** »).

À propos des Jeu-Concours :

Les Jeux-Concours sont liés au concours vidéo international organisé par IED (<http://www.ied.edu/#>) dans lequel les étudiants d'IED internationaux ont créé une vidéo liée à la marque Fiat. L'idée des Jeux-Concours est d'encourager les personnes à exprimer leur préférence pour leur vidéo favorite.

Comment participer aux Jeu-Concours :

La participation aux jeux-concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu-concours Instant gagnant débutera à 17h00 (CET) le 17 septembre 2014 (« **Ouverture** ») et prendra fin soit (i) lorsque les 30 prix Instant gagnant auront été attribués, soit à (ii) 23h59 (CET) le 16 octobre 2014 (« **Clôture du Jeu-Concours Instant gagnant** »). Cette période représente la Période de Promotion de l'Instant gagnant.

Le jeu-concours final débute à 17h00 (CET) le 17 septembre 2014 (« **Ouverture** ») et prend fin à 23h59 (CET) le 16 octobre 2014 (« **Clôture du Jeu-Concours final** »). Cette période forme la Période de Promotion du Jeu-Concours Final.

Des particuliers peuvent participer aux Jeux-Concours pendant leurs périodes de promotion respectives, à condition qu'ils satisfassent les critères de participation détaillés dans le présent règlement.

Pour participer aux Jeux-Concours, chaque personne doit tout d'abord s'enregistrer en tant qu'utilisateur du site web <http://www.ypsilonmystories.com> et compléter le formulaire d'enregistrement en ligne. Chaque personne s'enregistrant pour participer aux Jeux-Concours doit fournir des informations précises et exhaustives lors du renseignement du formulaire d'enregistrement en ligne.

Une fois le processus d'enregistrement achevé avec succès, chaque utilisateur enregistré pourra alors visualiser et voter pour ses vidéo-clips favoris afin d'obtenir une chance de gagner un prix au jeu-concours Instant gagnant et/ou un prix au jeu-concours final.

Participation au Jeu-Concours Instant gagnant



Chaque participant devra participer au jeu-concours de l'Instant gagnant en votant pour sa vidéo favorite. Chaque participant ne peut voter qu'une fois par jour (entre 00h00 et 23h59) et chaque vote journalier représentera une participation au jeu-concours Instant gagnant quotidien.

Sélection d'un gagnant au Jeu-Concours Instant gagnant

Il y aura 30 prix Instant gagnant à offrir pendant la période de promotion de l'Instant gagnant. Le logiciel du jeu-concours Instant gagnant génèrera au hasard et en toute sécurité 30 moments gagnants, un par jour, (date, heures, minutes, secondes), pendant toute la Période de Promotion de l'Instant gagnant pour gagner l'un des prix de l'Instant gagnant.

Le participant, dont le vote est effectué lors de l'un de ces moments gagnants ou tout de suite après, gagnera le prix de l'Instant gagnant attribué audit moment gagnant.

Les résultats du jeu-concours Instant gagnant seront instantanément affichés une fois que le participant a voté. Le Promoteur peut demander une vérification des coordonnées d'un participant avant l'attribution d'un quelconque prix.

Participation au Jeu-Concours final

Lors de son premier vote pour sa vidéo favorite, chaque participant participera automatiquement au jeu-concours final pour avoir une chance de gagner le prix final (ce vote doit avoir lieu avant la date de clôture). Puisqu'une seule participation au jeu-concours final est effectuée lors du premier vote d'un participant, un participant n'aura pas plus de chances de gagner le jeu-concours final s'il vote plusieurs fois.

Restrictions :

Les restrictions suivantes s'appliquent :

- Les Jeux-Concours sont ouverts uniquement aux habitants des pays suivants : Espagne, France, Allemagne, Autriche, Portugal, Belgique et RU et ne s'étendent pas aux personnes demeurant dans des pays où les lois locales, nationales, provinciales ou d'état interdisent la promotion, l'utilisation ou la participation à des sweepstakes, concours, compétitions, loteries ou concours similaires ;
- Les résidents italiens n'auront pas le droit de participer à ces Jeux-Concours particuliers. Il existe une compétition séparée pour les résidents italiens.
- Tous les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus ;
- Les Jeux-Concours se font en ligne, par conséquent, un accès à internet est nécessaire pour y participer ;
- Aucun participant ne peut gagner plus de deux prix ; un prix Instant gagnant et un prix final ;
- Les employés du Promoteur et/ou du Sponsor, et leurs familles proches, agents et toute personne qui, de l'avis raisonnable du Promoteur, doit être exclue du fait de son implication ou de ses liens avec les Jeux-Concours, ne seront pas autorisés à participer ; et
- Les gagnants de chaque jeu-concours peuvent être priés de fournir un formulaire valable d'identification afin de vérifier leur âge, leur adresse et leur identité avant de recevoir leur prix.



Confirmation de participation :

En participant aux Jeux-Concours, chaque participant confirme qu'il :

- Est âgé de 18 ans ou plus ;
- Reconnaît que le Promoteur et le Sponsor n'ont pas de responsabilité dans la plus vaste mesure permise par la loi et il accepte d'indemniser et de maintenir le Promoteur et le Sponsor (et leurs employés et agents) exemptés de toute responsabilité pour toute perte ou dommage à ses biens personnels ou propriétés, pour toute lésion personnelle (y compris la mort) ou toute autre perte, dommage, réclamation, action, coûts et frais de procédures résultant de sa participation aux Jeux-Concours ;
- N'a pas été poussé à voter pour une vidéo en particulier ;
- Accepte de prendre part à une quelconque publicité raisonnable requise par le Promoteur et le Sponsor ou à toute autre couverture promotionnelle et médiatique raisonnable créée par les Jeux-Concours et leurs prix, sans rémunération ; et
- Accepte et reconnaît que les résultats des Jeux-Concours, y compris le nom du gagnant, peuvent être publiés sur le site web <http://www.ypsilonmystories.com> à la fin des Jeux-Concours.

Jeu-Concours final

Parmi tous les participants en règle, un (1) gagnant du jeu-concours final sera sélectionné au hasard par ordinateur au plus tard le 31/10/2014. Trois (3) challengers seront sélectionnés au hasard par ordinateur après que le gagnant a été choisi. Il ne sera fait appel à un challenger que si le gagnant de jeu-concours final ne réclame pas son prix conformément au présent règlement ou est disqualifié des jeux-concours, pour quelque raison que ce soit.

Le résultat de chaque jeu-concours est définitif et engageant relativement à toutes les affaires liées à chacun des Jeux-Concours. La sélection du gagnant et des challengers est définitive et aucune correspondance ne sera transmise.

Prix :

Il y aura un total de trente (30) prix Instant gagnant ; un prix par moment gagnant. Chaque prix Instant gagnant est représenté par une carte cadeau électronique Amazon UK d'une valeur de £80 (soit 100 € environ).

Il y aura un total de un (1) prix du jeu-concours final.

Le prix du jeu-concours final comprend :

- Des vols de aller-retour en classe économique (pour le gagnant et une personne de son choix) depuis l'aéroport international le plus proche du gagnant (comme déterminé par et au choix du Sponsor) vers l'une des villes européennes suivantes : Berlin, Paris, Madrid, Rome, Vienne, Milan, Bruxelles, Lisbonne, Londres et Marseille ;
- Le gagnant peut choisir la ville de son choix dans la liste ci-dessus, en fonction de la disponibilité et à la discrétion finale du Sponsor.
- Un séjour de deux nuits (pour le gagnant et une personne de son choix), en demi-pension dans un hôtel quatre étoiles (ou équivalent) ;



- Les transferts (pour le gagnant et une personne de son choix) de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'aéroport ;

Lot d'une valeur estimée environs Euro 1500,00

Le prix du jeu-concours final ne comprend pas :

- Le voyage entre le domicile du gagnant et l'aéroport (aller-retour), l'assurance voyage, les excédents de bagages, les frais de parking, la nourriture et les boissons (autres que le petit-déjeuner fourni à l'hôtel et le repas du soir en cas de demi-pension), les frais personnels ou les autres coûts supplémentaires, sauf indication explicite dans le présent règlement.

Les participants doivent être conscients de ce qui suit :

- Il est de la responsabilité des gagnants du prix de s'assurer qu'ils disposent d'un document de voyage en règle (passeport ou carte d'identité), d'une assurance voyage et d'obtenir les vaccinations et visas nécessaires pour le voyage ;
- Les vacances doivent être réservées par le biais de l'agent de voyage nommé par le Promoteur ;
- Les vacances doivent être réservées avant le 31/01/2015 et prises entre le 14/11/2014 et le 31/05/2015 ;
- Aucune réservation n'est autorisée pour les dates suivantes : du 22/12/2014 au 08/01/2015 et du 02/04/2015 au 09/04/2015 ;
- Les vols ne seront pas nécessairement directs.
- Toutes les réservations, les lieux et dates sont assujettis à la disponibilité normale et une fois réservés, aucun changement ne peut être effectué.

Notification aux gagnants :

Les gagnants du prix Instant gagnant se verront notifiés par un courriel envoyé à l'adresse mail fournie par le gagnant lors de l'enregistrement. Les prix Instant gagnant seront livrés par le Sponsor à l'adresse mail du gagnant dans un délai de 30 jours suivant la notification de gain.

Le gagnant du jeu-concours final sera prié de répondre par courriel dans un délai de 15 jours civils suivant la réception de son courriel de notification de gagnant pour réclamer son prix. S'il ne le fait pas, pour quelque raison que ce soit, il perdra son prix, celui-ci sera considéré comme n'ayant pas été accordé et le premier challenger sera contacté et prié de répondre de la même façon que décrit ci-dessus et, si nécessaire, le processus sera répété jusqu'à ce que le prix soit finalement attribué à un challenger. Dans le cas où, ayant suivi le processus d'attribution décrit ci-dessus, le prix ne peut pas être remis au gagnant ou à un challenger, le Promoteur se réserve le droit de ne pas attribuer ledit prix.

Le Promoteur ne sera pas responsable envers un gagnant avec lequel un contact et/ou une livraison ne peut pas être effectué, du fait : (i) de détails incorrects ou incomplets ayant été fournis à l'enregistrement ; ou (ii) d'une boîte mail pleine, en liste noire ou inactive.

Le prix du jeu-concours final devra être réservé et acheté en ligne par le Sponsor au nom du gagnant correspondant.



Le nom et l'adresse du comté/district de chaque gagnant seront disponibles sur demande au Promoteur dans un délai de 60 jours après la fin de la Période de Promotion. Aucune correspondance ne sera communiquée sauf avec les gagnants pour les informer qu'ils ont gagné et pour remettre les prix.

Les prix indiqués sont assujettis à la disponibilité et, en cas de circonstances imprévues, ou de circonstances hors du contrôle raisonnable du Promoteur, le Promoteur se réserve le droit de modifier, de retirer ou de substituer toute partie des Concours et/ou prix par une alternative de valeur égale ou supérieure. Les prix ne sont pas cessibles, et aucun argent comptant ou autre disposition alternative ne sera proposé(e) relativement à l'un quelconque des prix des Jeux-Concours. Les gagnants sont responsables du paiement de toutes les taxes applicables.

Données personnelles :

Toutes les informations, y compris les données personnelles, fournies par un participant lors de l'enregistrement pour participer aux Jeux-Concours (ou autrement fournies pendant le jeu-concours) seront conservées et utilisées par le Promoteur et le Sponsor, les sociétés appartenant à son groupe, ses fournisseurs et/ou contractants nécessaires pour administrer la promotion, et autrement conformément à la politique de confidentialité du Sponsor : <http://www.lancia.com/com/en/privacy> (la « **Politique de Confidentialité** »).

En participant aux Jeux-Concours, tous les participants seront considérés comme ayant accepté le présent règlement ainsi que le transfert de leurs données personnelles au Sponsor (agissant en tant que contrôleur de données), dans le cadre de l'administration du jeu-concours ou autrement conformément à la Politique de Confidentialité.

Les participants seront invités à donner leur consentement pour recevoir d'autres communications du Promoteur, du Sponsor ou de partenaires du jeu-concours sélectionnés. En donnant leur consentement, les participants acceptent de recevoir des courriels et/ou communications commerciales relativement aux produits, services et événements des sociétés mentionnées ci-dessus. La décision des participants d'accorder ou de retirer leur autorisation relativement à l'utilisation de leurs informations dans un but de marketing n'affectera pas la sélection des gagnants.

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à l'entreprise organisatrice, responsable de leur traitement. Ces informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004. Tous les participants au Jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification des données les concernant auprès de la Société Organisatrice de ce Jeu et, pendant la durée du Jeu, auprès de Fiat Group Automobiles S.p.A.

Sous réserve de leur consentement explicite les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'entreprise Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de ses nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.



Généralités :

Si un terme quelconque du présent règlement s'avère nul ou contraire à la loi, ledit terme sera considéré comme indépendant des autres termes et conditions indiqués ici, et le reste du règlement restera en vigueur.

Sauf lorsque le Promoteur a été négligent, celui-ci ne sera en aucun cas responsable des lésions, pertes, dommages ou frais subis ou soutenus par un gagnant quelconque du jeu-concours, résultant directement ou indirectement de la participation de ce dernier au jeu-concours et/ou de l'acceptation d'un prix.

Le Promoteur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'un des jeux-concours ou les deux, sans aucun préavis, s'il s'avère incapable de poursuivre l'un des jeux-concours ou les deux, pour quelque raison que ce soit, hors du contrôle raisonnable du Promoteur ou s'il croit qu'une fraude s'est produite lors des Jeux-Concours.

Le Promoteur peut également disqualifier un participant s'il ne se conforme pas au présent règlement ou pour toute autre motif raisonnable. Les participants qui violent un règlement, obtiennent un avantage injuste dans la participation aux Jeux-Concours ou obtiennent le statut de vainqueur en utilisant des moyens frauduleux seront disqualifiés. Les participations ne peuvent pas se faire au nom d'un tiers et peuvent donner lieu à une disqualification. Une même personne ne peut pas participer plusieurs fois au concours et une telle situation donnera lieu à une disqualification. S'il devient évident qu'un participant utilise n'importe quel moyen pour contourner cette condition, cette personne sera disqualifiée et tout droit à un prix lui sera retiré.

Les participations effectuées par le biais de participations en masse ou automatiques ne sont pas valables. Toute reproduction mécanique de participation est interdite et toute utilisation de ces dispositifs automatisés/manuels provoquera une disqualification. La preuve d'envoi n'est pas une preuve de réception et le Promoteur décline toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive de participations, dues à une panne de réseau ou de connexion internet ou pour tout coût associé des participants.

Le Promoteur n'est pas responsable des problèmes techniques, y compris des pannes du site web, ou d'une erreur humaine pouvant donner lieu à la non-réception ou à la perte ou au dommage d'une participation ou pour toute destruction ou altération ou accès non-autorisé à des registres de participants.

Le Promoteur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations et des participants. Tous les documents d'identité présentés doivent être au nom de la personne ayant participé aux Jeux-Concours.

Si le Promoteur ne fait pas valoir l'un quelconque de ses droits à un moment quelconque, cela ne constitue en aucune façon une renonciation auxdits droits.

Les participants doivent conserver une copie du présent règlement pour information. D'autres exemplaires sont disponibles sur demande auprès du Promoteur.



L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à la participation et la participation implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement sera régi par la loi anglaise et les tribunaux anglais seront seuls compétents.

Remboursement des frais de participation:

Le remboursement des frais de participation, pour les résidant français , sur la base forfaitaire de 0,10 € peut être obtenu sur simple demande écrite auprès de Fiat Group Automobiles S.p.A. C.so Agnelli 200 - 10135 Turin (hormis dans le cas d'accès forfaitaire ou illimité ou d'accès mobile) en joignant le justificatif de la dépense exposée. La demande de remboursement doit impérativement être réalisée dans un délai maximal d'un mois après la participation effective au jeu-concours. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Dépôt du règlement:

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site <http://www.ypsilonymystories.com>. En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier de justice et toute autre version (notamment la version du règlement accessible en ligne), la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra dans tous les cas de figure.